



ATTESTATION D'ESSAI N° PN 13 9260-1

Saint Marcel, le 17 Juin 2013

Demandé par : **RAYCHEM RPG Pvt. Ltd.**
GAT No.426/2B CHAKAN – TALEGAON ROAD
MAHALUNGE VILLAGE, TALUKA KHED
DIST. PUNE – 410501 (MAHARASHTRA)
INDE

Objet : Conformité d'un transformateur de puissance de type sec
au paragraphe 28 : "Essai de comportement au feu"
de la norme IEC/CEI 60076-11 : 2004.

Matériel testé : Une phase complète d'un transformateur comprenant
les bobines HT et BT ainsi que le circuit magnétique.

Référence : ABD0170045
Fabricant : RAYCHEM RPG Pvt. Ltd.
Numéro de série : 32GA0380 R1
Puissance : 250 kVA
Tension : HV : 6600 V / LV : 433 V
Niveaux d'isolement : LI 60 AC 20 / AC 3
Année : 2013

Date de l'essai : 13/06/2013

Résultats : Les résultats obtenus permettent d'attribuer, au matériel testé,
la classe de comportement au feu F1
selon la norme IEC/CEI 60076-11 : 2004.

46

La présente attestation d'essai comporte : 1 page



TEST CERTIFICATE N° PN 13 9260-1 ENG version

In case of dispute, the reference is the french version

Saint Marcel, le 17th June 2013

Requested by : **RAYCHEM RPG Pvt. Ltd.**
GAT No.426/2B CHAKAN – TALEGAON ROAD
MAHALUNGE VILLAGE, TALUKA KHED
DIST. PUNE – 410501 (MAHARASHTRA)
INDE

Subject : Conformity of a dry-type power transformer
to the paragraph 28 : "Fire behaviour test"
of the standard IEC/CEI 60076-11 : 2004.

Tested object : One complete phase of a transformer comprising HV and LV
coils and the core leg

Reference : ABD0170045
Manufacturer : RAYCHEM RPG Pvt. Ltd.
Serial number : 32GA0380 R1
Power : 250 kVA
Voltage : HV : 6600 V / LV : 433 V
Insulation levels : LI 60 AC 20 / AC 3
Year : 2013

Date of the test : 13/06/2013

Results : The results obtained allow the class of fire behaviour F1,
to be allocated to the tested object
according to the standard IEC/CEI 60076-11 : 2004.

43

The present test certificate contains : 1 page



Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais ou à l'examen du laboratoire et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation, ni un agrément de quelque nature que ce soit. La reproduction de ce document n'est autorisée, sauf approbation préalable du CNPP que sous sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent document pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général pouvant être publiés par ses soins.